

COMPTE-RENDU DU CM DU 30 JUIN 2015

Ouverture de la séance à 20h38

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- Monsieur Gérard COUTÉ qui a donné procuration à Madame Brigitte PUECH
- Madame Marie-Claude FARGEOT qui a donné procuration à Madame Liliane LEJEUNE
- Monsieur Marc VIVIEN qui a donné procuration à Monsieur Philippe JADOT
- Madame Hélène PORTELETTE qui a donné procuration à Madame Maryline GYSEN
- Madame Nathalie JAUDINOT qui a donné procuration à Monsieur HUET
- Madame Stéphanie VIGUIER qui a donné procuration à Madame Céline VANGEON

Madame Céline VANGEON est arrivée à 20h40.

Monsieur David LIDA a été élu secrétaire.

Madame le Maire demande aux élus que soit retiré le point n°13 de l'ordre du jour : Désignation Résidence de l'ALBIZIA et que soit rajoutée à l'ordre du jour du présent Conseil municipal la délibération suivante : Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord.

ORDRE DU JOUR

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2015

Le compte rendu de la séance du 18 juin 2015 a été approuvé à l'unanimité.

II. DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L-2122.22 DU CGCT

Madame le Maire, rend compte des décisions prises depuis le dernier conseil municipal en vertu de l'article L 2212.22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Décision n°19-2015 – 16/06/2015 – Attribution du Marché n°2015SceESPV001 « Entretien des espaces verts communaux » - Société VERESPACE.

Décision n°20-2015 – 16/06/2015 – Marché n°2013-NET BAT-001 « Nettoyage et entretien courant des bâtiments communaux » Société NICKEL – Avenant n°1 : Modifications de prestations.

Décision n°21-2015 – 19/06/2015 – Passation d'un contrat de maintenance sur site du matériel informatique – Société ABSYS.

III. POINTS SOUMIS A DELIBERATIONS

1- DECISION MODIFICATIVE

Suite à l'exposé de Madame Melodye LEOGANE, le Conseil municipal, **à la majorité, 22 voix pour, Mmes Viguié, Jaudinot, Vangeon, Mrs Huet, Boulland ne prennent pas part au vote** adopte la décision modificative.

2- CREATION DE POSTE

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide de créer 1 poste en vue d'un recrutement au service administratif.

3- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Sur le rapport de Monsieur Hirbod DEGHANI-AZAR, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide de modifier le tableau des effectifs pour permettre la création d'1 poste.

4- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE DE MADAME LA DEPUTEE NATHALIE KOSCIUSKO-MORIZET POUR DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DE LA REFECTION DE LA NOUE DU CHATEAU DE BALLAINVILLIERS

Suite à l'exposé de Madame Brigitte PUECH, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise le Maire à solliciter Madame la Députée Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET afin d'obtenir une subvention au titre de la réserve parlementaire pour réfection de la noue du château.

5- TARIF SEJOUR NARBONNE PLAGES

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve les tarifs pour le séjour jeunesse de l'été 2015.

6- TAXE DES ACTIVITES COMMERCIALES

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, fixe à 1.05 € par m² et par jour la taxe sur les activités commerciales non salariées à durée saisonnière pour l'année 2015. L'autorisation du domaine public est consentie jusqu'à 23 heures maximum.

7- TARIFS DU CONSERVATOIRE 2015 – 2016

Suite à l'exposé de Madame Liliane LEJEUNE, le Conseil municipal, **à la majorité, 22 voix pour, 5 voix contre (Mmes Viguière, Vangeon, Jaudinot, Mrs Huet, Boulland)**, applique une augmentation de 3% aux tarifs du Conservatoire Municipal de Musique et de Danse pour l'année 2015/2016.

8- TARIFS DES ACTIVITES COMMUNALES 2015 – 2016

Le Conseil municipal, **à la majorité, 22 voix pour, 5 voix contre (Mmes Viguière, Vangeon, Jaudinot, Mrs Huet, Boulland)**, approuve une augmentation de 3 % (arrondis) des tarifs des activités communales. Ces tarifs seront applicables à la rentrée scolaire 2015/2016.

9- MISE EN ŒUVRE D'UN SCHEMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITE – AGENDA - D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (SDA-ADAP)

Monsieur Jean-Arnaud MORMONT expose que la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, avait fixé à l'échéance de 2015, l'accessibilité de l'ensemble de la chaîne de déplacement et institué de Schémas Directeurs d'Accessibilité. Ce délai a été prorogé de 6 ans soit jusqu'au 1er janvier 2021.

Dans le cadre d'un Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmée (SDA-ADAP), les collectivités doivent s'engager à maintenir les accessibilités existantes et à réaliser pour cette date, les travaux de mises en accessibilité pour les points d'arrêts desservis par les lignes prioritaires. Pour la ville de Ballainvilliers, les points d'arrêts visés sont ceux de la ligne DM 151 – Transports Daniel Meyer, soit 4 arrêts dans le sens de la circulation selon le planning travaux suivant :

Station	Date prévisionnelle travaux	Commune (25%)	STIF (75%)
Beaulieu (vers porte d'Orléans)	Fin 2016	4 064.5 € HT	12 193.58 € HT
Beaulieu (vers Jules Verne – Nozay)	Fin 2017	6 040.80 € HT	18 122.37 € HT
Petit Ballainvilliers (Vers porte d'Orléans)	Fin 2018	5 082.75 € HT	15 247.97 € HT
Petit Ballainvilliers (vers Jules Vernes – Nozay)	Fin 2019	3 288.22 € HT	9 864.67 € HT

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve le planning et le financement pour la réalisation des travaux et autorise Madame le Maire à solliciter les subventions auprès du Syndicat des Transports d'île de France (STIF).

10- CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE

Dans le cadre de la Politique Locale de l'Habitat, des acquisitions de terrains, pour la réalisation de la Zone d'aménagement Concertée (ZAC) des Hauts Fresnais à Ballainvilliers, sont nécessaires, premièrement, et principalement, il s'agit d'établir un accord amiable de rachat de propriété. Dans le cadre de sa compétence équilibre social de l'habitat et notamment en vue de la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH), il peut être nécessaire pour la CAEE de constituer des réserves foncières. La commune de Ballainvilliers et EE la CA ont donc convenu de s'associer pour conduire une politique foncière sur le moyen terme dans le cadre d'une convention d'intervention foncière.

Le Conseil Municipal, **à la majorité, 22 voix pour, 5 abstentions (Mmes Viguier, Jaudinot, Vangeon, Mrs Huet, Boulland)**, autorise Madame le Maire à signer la convention d'intervention foncière avec la Communauté d'agglomération Europ'Essonne.

11- CONVENTION GRDF

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve la convention pour occupation domaniale ayant pour objet l'installation et l'hébergement d'équipement de télé relève en hauteur proposée par GRDF, et autorise Madame le Maire à signer cette convention.

12- REGLEMENT DU CIMETIERE

Suite à l'exposé de Monsieur Philippe JADOT, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve le règlement intérieur du cimetière à compter du 1^{er} juillet 2015.

13- DESIGNATION RESIDENCE DE L'ALBIZIA

Après débat, Madame le Maire propose que soit retiré ce point. Le Conseil municipal donne son accord.

14- AVIS SUR LE PROJET DE PERIMETRE POUR LA FUSION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EUROP'ESSONNE, DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PLATEAU DE SACLAY AVEC EXTENSION AUX COMMUNES DE VERRIERES-LE-BUISSON ET DE WISSOUS

Suite à l'exposé de Madame Brigitte PUECH, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, émet un avis favorable sur le projet de périmètre portant fusion de la Communauté d'Agglomération Europ'Essonne, de la Communauté d'Agglomération du Plateau Saclay avec extension aux communes de Verrières-le Buisson et Wissous, et soutien la position de la commune de Verrières-le-Buisson, laquelle a demandé son intégration à la Métropole du Grand Paris.

15- MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT

Suite à l'exposé de Madame Brigitte PUECH, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, soutient les demandes de l'AMF.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50

Le secrétaire de séance,